cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Philippe.hebert
https://www.cadre21.org/membres/082ffd587263a11e7199af68

Date d'obtention : 2026-10-26 19:13:26

cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu’est-ce que je retiens de la méthode d’intervention Sexto ?

Que seuls les intervenants de l'école peuvent faire la trousse sexto à la demande des élèves.

Question 2 - Qu’est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle ne va pas changer mes interventions, car je connaissais déjà la trousse. Elle vient davantage confirmer pourquoi je dois utiliser la trousse.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire bien attention de ne pas voir les contenus, tout en minimisant mon rôle à celui d'accompagnateur de l'élève.